Annexe 1 à la fiche d'opération standardisée TRA-SE-108,
définissant le contenu de la partie A de l'attestation sur l'honneur.

A/ TRA-SE-108 (v. A14.1) : Gestion externalisée de la globalité du poste pneumatique sur une flotte de véhicules de catégories N2 ou N3

*Date d'engagement de l'opération (date de signature du contrat ou avenant) : .....
*Date d'achèvement de l'opération (date de signature du contrat pour la première année de contrat puis date anniversaire de signature du contrat pour les années suivantes) : .....
NB : Le contrat est encore valide minimum un an après la date d'achèvement de l'opération.

Catégorie de véhicules en gestion externalisée :
*Nombre d'ensembles articulés de catégories N2 et N3 ayant un poids maximal compris entre 7,5t et 44t : ... ...
*Nombre de porteurs de catégories N2 et N3 ayant un poids maximal compris entre 7,5t et 44t : ... ...

La gestion externalisée du poste pneumatique inclut les points suivants :
- les services suivants : montage/démontage, réglage des géométries et suivi des usures ;
- 65% des pneus quittant l'entreprise pour rechapage ou valorisation sont recreusés ;
- la pression des pneumatiques est vérifiée en moyenne trois fois par an ;
- 70% des pneus neufs introduits dans la flotte sont acceptés au rechapage ;
- les véhicules sous contrat subissent au moins une fois par an une opération de permutation et/ou de retournement sur jante.

NB : Le poste pneumatique concerné par l'opération ne figure ni à l'appui d'une demande de certificats d'économies d'énergie pour l'opération standardisée TRA-SE-105 ni pour l'opération standardisée TRA-SE-110.